

# Le circuit du médicament

---

BLOC 2 MODULE 4

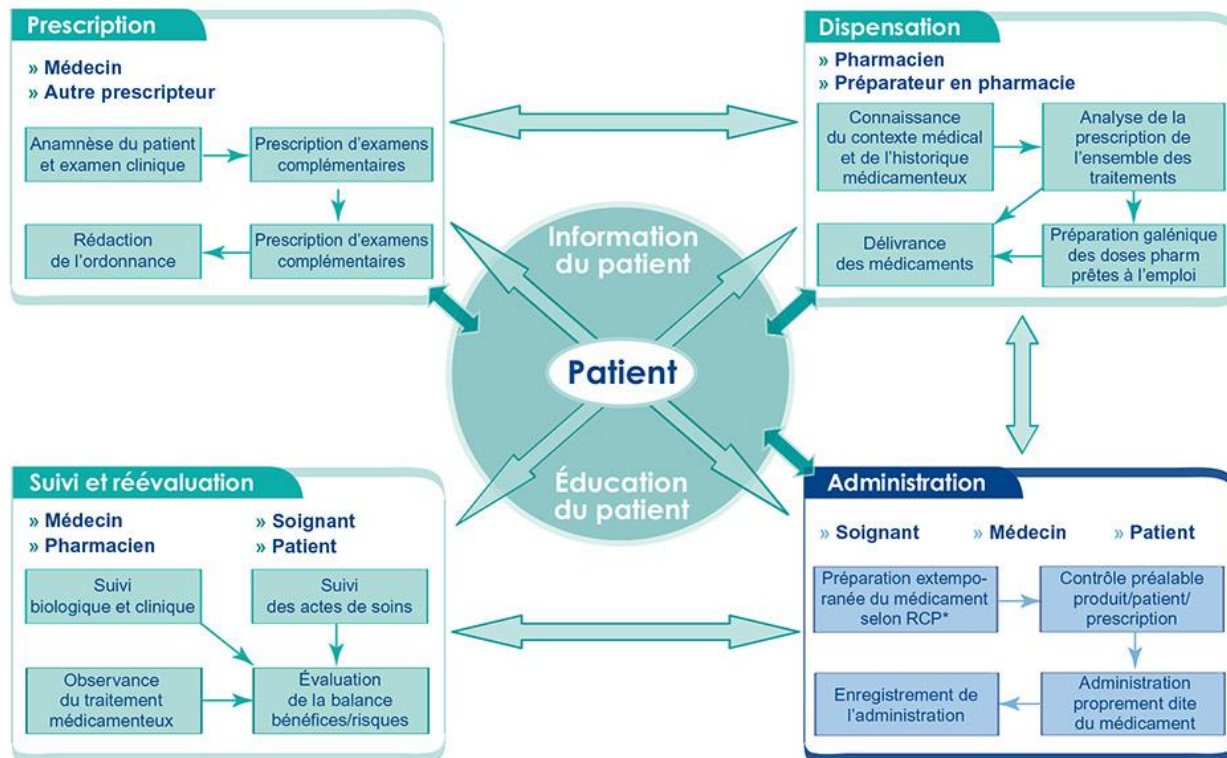
PROMO AS

# Sommaire

---

- Prescription médicale
- Commande en pharmacie et réception de la commande
- Rangement des médicaments
- Préparation des médicaments
- Distribution des médicaments
- Administration des médicaments
- Surveillance du patient

# Circuit du médicament



\* RCP : Résumé des caractéristiques du produit - © Société française de pharmacie clinique 2005

# La prescription médicale

---

## Qui peut prescrire?

Les médecins et certains professionnels de santé (dans la limite de leur exercice professionnel): chirurgiens-dentistes, sages-femmes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, pédicures-podologues

# La prescription médicale

1 Docteur  
Médecine Générale  
Diplômé de la Faculté de Marseille

1, rue de la République  
13 000 Marseille  
Tél cabinet : 04 01 02 03 04  
Tél urgences : 04 02 03 04 05

2 Marseille, le 10 janvier 2015

3 Madame DURAND Michelle  
57 ans, 64 kg

4 MÉDICAMENT A 1 gélule matin midi et soir pendant 4 jours  
MÉDICAMENT B 2 comprimés en mangeant le matin pendant 1 mois  
MÉDICAMENT C 1 sachet dans un verre d'eau le matin  
MÉDICAMENT D 1 à 2 comprimés par jour en cas de douleur

5

6 Non Substituable (MTE)

7 AR 3 fois

8 QSP 8 jours

9 Non Remboursable (ou NR)

10 Pratiquer 45 minutes de marche par jour à rythme lent  
Éviter les aliments salés, ne pas ajouter de sel dans la préparation des plats.

11 Signature

12

Membre d'une association de gestion agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté

Les informations concernant le prescripteur (1)

La date d'établissement de la prescription (2)

Les informations concernant le patient : nom, prénom, date de naissance, et +/- poids et taille du patient (3)

Les produits prescrits: nom scientifique de la molécule (4)

La description du traitement : dose, moment des prises, durée du traitement (5)

La mention non substituable par un médicament générique (6)

Les modalités de renouvellement des médicaments (7)

La mention « Quantité Suffisante Pour » (8)

La mention « Non Remboursable » (9)

Des conseils médicaux (informations) (10)

La signature du prescripteur (11)

Le nombre total de médicaments prescrits (12)

# La commande en pharmacie et la réception de la commande

---

Par le cadre de santé et/ou l'infirmier.

Selon procédure de l'établissement ou de la structure.

Contrôle des produits et des quantités par rapport à la copie des bons de commande et prise en compte des commentaires éventuels de la pharmacie.

# Le rangement des médicaments

---

Le rangement des médicaments est effectué par les infirmiers

Stockage des médicaments:

- ✓ dans une armoire à pharmacie fermée à clef ou avec digicode ou dans le réfrigérateur strictement réservé aux médicaments
- ✓ à l'abri de la lumière et de l'humidité
- ✓ dans les conditions appropriées et prescrites de température

# Le rangement des médicaments

---

Rangement des médicaments:

- ✓ séparation des formes galéniques
- ✓ par ordre alphabétique
- ✓ règle du « premier entré-premier sorti »
- ✓ les stupéfiants sont détenus séparément dans une armoire ou dans un casier spécial fermé à clef

# La préparation des médicaments

---

La préparation des médicaments relève de la seule compétence des infirmiers, ou des pharmaciens, quelque soit le secteur de santé concerné.

L'infirmier a l'obligation de vérifier la conformité de la prescription.

# La distribution des médicaments

---

En établissement de santé (hôpital):

la distribution des médicaments en établissement de santé ne peut en aucun cas être réalisée par un(e) aide-soignant(e).

Le médecin réalise une prescription dont la mise en œuvre relève de la compétence d'une infirmière.

# La distribution des médicaments

---

En établissement à caractère sanitaire, social ou médico-social (maison de retraite, EHPAD, domicile,...):

la distribution des médicaments non injectables peut être assurée par l'aide-soignant(e). (Circulaire du 04 juin 1999)

Cette dérogation est accordée à l'aide-soignant(e) à condition qu'il s'agisse d'un acte de la vie courante (libellé de la prescription médicale).

*« la distribution des médicaments prescrits à des personnes empêchées temporairement ou durablement d'accomplir ce geste peut être dans ce cas assurée non seulement par l'infirmier, mais par toute personne chargée de l'aide aux actes de la vie courante, suffisamment informée des doses prescrites aux patients concernés et du moment de leur prise. »*

# La distribution des médicaments

---

En établissement à caractère sanitaire, social ou médico-social  
(maison de retraite, EHPAD, domicile,...):

pour éviter tout risque d'erreur au moment de la distribution, il est impératif que la préparation des médicaments se fasse dans des piluliers individualisés.

L'aide-soignant(e) peut refuser de distribuer des traitements si ils n'ont pas été placés dans un pilulier ou étiquetés avec le nom du résident.

# L'administration des médicaments

---

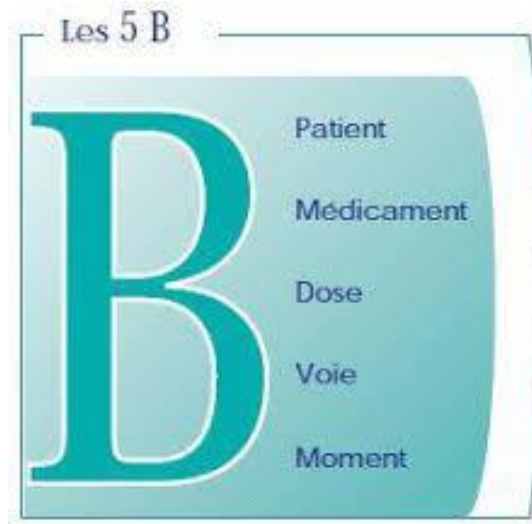
Référentiel d'activités aide-soignant(arrêté du 10 Juin 2021):

- « prise ou aide à la prise de médicaments sous forme non injectable »  
= faire prendre et vérifier la prise
  - « application de crème et de pommade »
  - « pose de suppositoire (d'aide à l'élimination) »
  - « lavage oculaire et instillation de collyre »
- ❖ l'AS doit avoir accès à l'ordonnance

# L'administration des médicaments

---

## Règle des 5 B:



Administer au **Bon patient**, le **Bon médicament**, à la **Bonne dose**, sur la **Bonne voie**, au **Bon moment**

# L'administration des médicaments: les erreurs dans le circuit du médicament



<sup>1</sup>Outil de sécurisation et d'auto-évaluation de l'administration des médicaments, HAS 2013

# L'administration des médicaments: les erreurs dans le circuit du médicament

---

Les principales causes d'erreur lors de l'administration sont:

- ✓ absence de vérification de la dispensation nominative
- ✓ confusion des numéros de lits
- ✓ inversion des casiers nominatifs
- ✓ erreur dans les horaires de prise
- ✓ oubli de transmission de l'acte effectué
- ✓ ...

# La surveillance du patient

---

Constater l'efficacité du traitement:

- ✓ l'amélioration ou la disparition des signes de la maladie sont les critères recherchés pour vérifier l'efficacité du traitement
- ✓ la vigilance est de rigueur en ce qui concerne l'apparition de complications révélatrices de l'insuffisance ou de l'échec du traitement
- ✓ le recueil des données biologiques obtenues par les bandelettes dans les urines (glycosurie, acétonurie, pH,...) est du rôle aide-soignant

# La surveillance du patient

---

Mettre en place la surveillance :

- ✓ l'utilisation de tel ou tel outil de surveillance de ces paramètres relève du rôle aide-soignant: température, pulsations, pression artérielle, rythme respiratoire, diurèse, poids, réflexes pupillaires, état de conscience,...
- ✓ dépister les effets secondaires
- ✓ donner des conseils au patient
- ✓ assurer une traçabilité

# Bibliographie

---

HAS

Qualinéo

Cours IFAS